

L'inter-LP de l'Ouest n°02

N°2 - 8 février 2009. - Bulletin de liaison pour tous les professeurs et personnels, élèves, parents, syndicats, & élus en CA dans les **lycées professionnels**. - Diffusion par internet - Réexpédition à vos collègues et réimpression/photocopie : par vos soins - **Affichage en salle des profs** - Pour recevoir gratuitement ce bulletin en temps réel, envoyez votre adresse internet au secrétariat provisoire à < luc.douillard@libertysurf.fr > au LP Michelet de Nantes (votre adresse ne sera pas divulguée et ne servira qu'à l'expédition de ce bulletin.) - Envoyez vos articles, réactions & communiqués à la même adresse. **Prochain numéro : Très prochainement !!!!!!!!!!!!!!!**

Et maintenant ?

Après notre AG nantaise le 29 janvier, le premier numéro de *L'inter-LP de l'Ouest*, a été plutôt reçu favorablement en Loire-Atlantique et dans toute l'académie, voire au-delà des frontières régionales.

Faites-le passer à tous les collègues d'ici et d'ailleurs. Préparons ensemble la nouvelle AG inter-LP régionale de Nantes le samedi matin 28 février, Maison des syndicats.

Bonne vacances à tous mais n'oublions pas l'urgence de la lutte pour faire reculer la réforme Bac Pro 3ans.

Dès la rentrée, organisons des AG dans chaque établissement, pour faire entendre notre voix lors des arrivées des DGH et des Journées portes-ouvertes.

Ça bouge dans les LP à Rouen !

Rouen, le 4 février 2009

Une Assemblée Générale regroupant des enseignants de 25 lycées professionnels de l'Académie de Rouen s'est réunie le mercredi 4 février à Rouen, à l'appel des syndicats CGT, FO, SNEP, SNUEP et SUD de l'Académie de Rouen qui réclament la suspension immédiate de la réforme de l'enseignement professionnel et sur la base des revendications suivantes :

- Aucune suppression de postes dans les LP
- Maintien de tous les BEP
- Maintien de toutes les sections dans l'Enseignement Professionnel
- Retrait de la généralisation du Bac Pro 3 ans.
- Refus des heures supplémentaires et leurs transformations en postes.

Cette AG a fait le point sur la situation dans les LP avec une énumération des DHG qui sont catastrophiques tant en termes de moyens et au niveau pédagogique : *[suit le point détaillé sur neuf LP normands dont deux au moins sont déjà en en grève reconductible illimitée.]*

L'AG académique et les organisations syndicales signataires appellent l'ensemble des PLP à refuser collectivement les heures supplémentaires.

Elles appellent l'ensemble des CA des Lycées professionnels à refuser la DHG.

Elles appellent l'ensemble des PLP à informer par courrier les inspecteurs pédagogiques sur les

regroupements de filières dans une même classe sans moyen supplémentaire.

Elles appellent, l'ensemble des établissements à organiser rapidement des AG des personnels pour établir leurs revendications et décider de la grève le Mardi 10 février.

Les organisations syndicales signataires appellent à un rassemblement devant le Rectorat à 10 h ce 10 février. Elles demandent, à cette occasion, à être reçues par le Recteur pour y porter les revendications des établissements.

Elles appellent à participer à l'AG académique organisée le mardi 10 février à Rouen à 14 h à La Halle aux Toiles pour décider des suites du mouvement.

Les sections académiques des syndicats CGT, FO, SNEP, SNUEP, et SUD

L'union la plus large en 44

(voir page suivante).

Au lycée Monge, les funérailles de l'éducation

Pendant une dizaine de minutes, des élèves du lycée Monge-La Chauvinière ont célébré les « funérailles de l'éducation », hier matin.

Les lycéens ont apporté un faux cercueil orné d'objets symbolisant l'école (crayons, cahiers,...) dans la cour du lycée. Parmi les jeunes, trois portaient un masque représentant Xavier Darcos, ministre de l'Éducation. Après avoir posé le cercueil à terre, puis tourné autour, certains élèves se sont allongés à côté, pendant que d'autres les recouvraient d'un linceul blanc.

Un discours dénonçant les réformes Darcos a alors été prononcé. « L'école publique, laïque et gratuite fut victime de nombreuses attaques, dont les dernières furent fatales. » Et de citer : l'affaiblissement de la carte scolaire, la remise en cause au lycée de l'enseignement disciplinaire, la réduction drastique de son budget. « Nos pensées, a rajouté l'orateur, vont également à ses amis fidèles, eux aussi en danger : l'enseignement supérieur et la recherche. »



Une mise en scène qui veut dénoncer les réformes Darcos.

Le lycée Monge-La Chauvinière, 1 400 élèves, est un des leaders dans le mouvement contre les réformes Darcos depuis décembre dernier. Malgré une tentative de blocage du lycée infructueuse la semaine dernière, les élèves tentent, avec cette action, de poursuivre le mouvement de façon différente.

Notre document : Un article paru dans Ouest-France de ce 07/08 février, sur une action originale des lycéens de la Chauvinière-Lycée polyvalent Monge, à Nantes.

L'union la plus large en Loire-Atlantique !

L'intersyndicale 44 des LP, particulièrement large et unitaire (tous les syndicats mobilisés), s'est réunie après notre AG, et s'est accordée sur le communiqué suivant :

Bac pro 3 ans : Communiqué de presse intersyndical

L'intersyndicale Lycées professionnels de Loire-Atlantique, réunie le 4 février 2009 :

- Reprend et soutient le **Manifeste** issu de l'Assemblée générale inter L.P du 29 janvier 2009
- Reprend et soutient la **Lettre ouverte adressée par l'Assemblée générale inter-LP** au recteur et aux corps d'inspection concernant la formation aux programmes du bac pro 3 ans.
- Appelle les collègues de lycées professionnels à participer à l'**Assemblée générale du 28 février 2009 à la Maison des syndicats, à 9h00 bâtiment central.**
- Appelle à amplifier et à généraliser le mouvement.

SN FO LC / SDEN-CGT44/SGEN-CFDT/SNCL-FAEN/
SNUEP FSU / SUD 44 / UNSA

La belle lettre au ministre d'une collègue en

Arts plastiques de l'académie de Tours

Sylvie BORDET, Professeur d'Éducation artistique et Arts appliqués Lycée François Clouet - TOURS

À Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale
Objet : l'enseignement artistique en lycée professionnel

Transmis directement vu l'urgence, Une copie par voie hiérarchique, Une copie par voie syndicale.

Tours, le 23 janvier 2009

Monsieur Le Ministre,

Depuis plus de trente ans, j'enseigne les Arts appliqués en lycée professionnel.

Si j'ai choisi l'enseignement technique, c'est parce que, bien que réputé plus difficile, il me semblait plus ouvert aux matières artistiques et parce que la majorité des jeunes qui sont orientés vers ce type de formation n'ont, en raison de leurs origines, que peu ou pas d'accès à la culture. L'enjeu me semblait de taille et continue d'être une formidable motivation !

J'aime mon métier ; j'ai toujours accepté avec enthousiasme les innovations et expériences pédagogiques diverses qui ont marqué la mutation de l'enseignement professionnel en général et de ma discipline en particulier. Je me suis, entre autres, comme nombre de mes collègues, investie pleinement dans ce que l'on a coutume d'appeler les nouvelles technologies, motivantes et valorisantes pour des élèves

en échec scolaire. Je suis fière d'avoir au cours de toutes ces années mené des projets artistiques variés et toujours enrichissants pour les élèves.

Or je viens d'apprendre que tous les cours d'arts appliqués passeront de deux à une heure hebdomadaire et ce pour toutes les classes dès la rentrée prochaine. Je suis effondrée...

Cette décision est en effet inattendue, incompréhensible et injuste.

- Inattendue parce que nous avons été réunis à deux reprises par nos inspecteurs pour prendre connaissance des nouveaux programmes très ambitieux, notamment dans le domaine de l'histoire des arts. Cette volonté d'élargir la connaissance des arts a été répétée à plusieurs reprises par Monsieur le Président de la république et par vous-même. Confiante - ou naïve - je pensais alors, comme mes collègues, que pour appliquer ces directives nous bénéficierions de moyens supplémentaires ; d'où ma surprise en constatant que ceux-ci ont été divisés par deux !

- Incompréhensible parce qu'au moment même où arrivaient les dotations horaires dans les établissements, notre Président déclarait lors de ses vœux aux acteurs de la Culture qu'il fallait renforcer l'enseignement artistique. Que penseront dorénavant les jeunes que nous formons de la valeur de la parole officielle ?

- Injuste parce que les élèves orientés en lycée professionnel n'ont le plus souvent pas d'autres moyens d'accéder à la culture. En pénalisant un public issu de milieux fragiles et un corps d'enseignants très minoritaire dans l'éducation, vous ne provoquerez pas une révolution ! Car vous savez que vous ne risquez guère d'être confronté aux revendications de parents peu ou pas du tout mobilisés dans nos établissements, ni aux médias qui ont coutume d'ignorer les acteurs de l'enseignement professionnel.

Dans la grande loterie de l'Éducation Nationale, il y a les perdants et les gagnants ; si je me réjouis pour mes collègues d'E.P.S. dont l'enseignement passe de deux à trois heures hebdomadaires, j'aimerais qu'on m'explique les règles du jeu : pourquoi l'éducation artistique passe-t-elle de deux à une heure ?

Quand j'ai pris mon premier poste de titulaire, l'expression « revalorisation des enseignements artistiques » n'avait pas encore été formulée. Pourtant j'enseignai à un effectif total de 120 à 150 élèves par semaine ; toutes les classes étaient dédoublées et bénéficiaient de deux heures d'éducation artistique par semaine.

Au fil des années les structures ont changé, les dédoublements sont devenus plus rares, et les tâches administratives se sont considérablement alourdies - mises en place des contrôles en cours de formation, justifications permanentes de notre travail par les suivis de stages, le remplissage de fiches, bulletins, livrets et dossiers divers. À titre d'exemple Monsieur le Ministre, savez-vous que j'ai reporté plus de 8 000 notes l'an dernier ?

Avec la généralisation des Bac Pro en trois ans (et la réduction à une heure d'Éducation Artistique si votre décision est maintenue), je devrais enseigner, dès la rentrée prochaine, à plus de 400 élèves par semaine au lieu de moins de 300 aujourd'hui !

Je vous laisse imaginer le quotidien d'un

professeur dont les conditions d'enseignement s'apparenteront plus à de l'abattage qu'à de la pédagogie.

Comment en effet, dans le temps imparti et avec les effectifs annoncés :

- Instaurer une relation de confiance avec les élèves ?
- Les sensibiliser au fait artistique et au patrimoine culturel ?
- Transmettre un important savoir dans le domaine de la connaissance des arts ?
- Préserver des moments privilégiés de création ?

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que plus que quiconque, nous devons, en lycée professionnel, gérer la désespérance croissante des adolescents qui nous sont confiés et la violence qu'elle engendre.

Je reste convaincue que la culture est un formidable moyen d'intégration et que l'acte créatif propre à notre discipline, est un outil incomparable de re-médiation et de valorisation pour des élèves en danger scolaire.

J'ai eu, pendant de nombreuses années, la satisfaction de voir des élèves en échec depuis parfois très longtemps s'épanouir dans mes cours et reprendre confiance. En me privant des moyens d'exercer mon métier vous me confiez une mission impossible. Ce scénario, je crois que je n'aurai pas la force de le jouer.

Je vous demande donc, avec insistance, si vous avez un minimum de considération pour les arts et la culture, de cesser de sacrifier leur enseignement en Lycée Professionnel. Vous le pouvez en renonçant à imposer cette nouvelle répartition horaire.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Sylvie Bordet

Une pétition nationale intersyndicale

La réforme de l'Enseignement Professionnel que les ministres de l'Education Nationale et de l'Agriculture veulent mettre en place à la rentrée 2009 en dépit de l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Education, supprime la quasi-totalité des formations de BEP / BEPA et généralise le Bac Pro en 3 ans. (...)

NOUS NOUS ADRESSONS AUX MINISTRES DE L'EDUCATION ET DE L'AGRICULTURE POUR LEUR DEMANDER DE SUSPENDRE IMMEDIATEMENT LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, DE REOUVRIR LE DOSSIER SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE ET D'OUVRIR DE VERITABLES NEGOCIATIONS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Pétition à l'initiative de : CGT EDUC'ACTION, SFOERTA-FO, SN-FO-LC, SNALC-FGAF, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SNUEP-FSU, SUD EDUCATION, SUD-RURAL, SYAC-CGT

Texte complet à lire et à signer sur le site internet : <http://www.sauvonslesbep.org/petition/>

À savoir : Le Conseil académique s'est opposé au Bac Pro 3 ans.

Vœu adopté au Conseil académique (CAEN, académie de Nantes) du 20 Janvier 2009 : "Le CAEN, réuni le 20 janvier, donne avis pour la suspension du dispositif expérimental de généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans, jusqu'à ce que l'expérimentation en cours ait été menée à terme et évaluée".

Pour 14 ; Contre 3 (dont le Préfet et le Recteur, très isolés) ; **Abstention : 2**

CAEN : définition d'après Wikipédia :

En France, il existe depuis 1808 dans chaque académie un Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) chargé de formuler des avis dans le domaine de l'éducation. Dans certains cas, il peut avoir un rôle disciplinaire ou contentieux. (...)

Les CAEN sont présidés conjointement par le préfet de région et le président du Conseil régional. Le recteur d'académie, le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et, le cas échéant, le directeur régional des Affaires maritimes, ainsi qu'un conseiller régional délégué sont vice-présidents. Outre les présidents et vice-présidents, chaque conseil comprend :

- 24 élus locaux, 8 pour la région, 8 pour les départements et 8 pour les communes ;
- 24 représentants des personnels de l'Éducation nationale (enseignants, personnels administratifs, agents de service, personnels de direction...), dont 15 pour le primaire et le secondaire, 7 pour le supérieur et 2 pour l'enseignement agricole ou maritime ;
- 24 représentants des usagers et des forces économiques, répartis entre 8 parents d'élèves, 5 étudiants, 12 représentants des partenaires sociaux, dont 6 pour les salariés et 6 pour les employeurs, ainsi qu'un représentant du conseil économique et social régional. (...)

Le conseil académique de l'Éducation nationale donne son avis, soit à la demande de ses présidents, soit de sa propre initiative, sur tout ce qui concerne l'enseignement dans l'académie.

Nota : Notre bulletin n° 1 a été placé en ligne sur le site national de "Sauvons l'école publique" (que nous remercions pour cette initiative, à imiter). On peut le consulter par : <http://sauvons-lecole.over-blog.com/article-27473857.html> ou bien directement par : <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/1/92/89/89/L-InterLPdel-Ouest-n-1-1erFEV2009.pdf>